

Règlement et conditions de la pension

PENSION

le propriétaire s'engage à nous communiquer dans le contrat les risques que peuvent présenter leurs animaux dans tous les domaines, notamment caractériel et physiologique. Donne procuration pour soins vétérinaires d'un ou des animaux de même autorise la décision de l'euthanasie si l'animal souffre de façon indue.

La pension n'assure pas le toilettage sauf sur demande et sera facturé en plus de la pension.

Votre animal nous est confié pour un séjour à durée déterminée, en cas de changement vous devez nous prévenir.

Le chien est admis en pension uniquement en la présence du propriétaire, peut être rendu à une personne de votre choix

Les clients doivent nous donner la possibilité de les contacter en cas de problème avec leur animal.

Pendant la pension de votre chien sera hébergé dans 1 boxe (partie extérieure - partie intérieure) et bénéficiera de plusieurs sorties journalières, cependant lors de ces sorties, nous ne sommes pas invulnérables à un incident, le chien reste sous la responsabilité du propriétaire qu'elle soit civile ou financière.

En cas de fugue de l'animal, la pension ne pourra être tenue responsable.

Toutes interventions (maladie, soins) restent à votre charge et les frais avancés seront remboursés avec le montant de la pension.

La désinfection des locaux étant assurée tous les jours, la pension n'est pas responsable des épidémies ou eczéma qui pourraient survenir pendant et après le séjour de l'animal.

Que vous acceptiez que l'on utilise du matériel de support afin de gérer des aboiements excessifs de la part de votre compagnon collier anti aboiement à base de spray mais aussi à stimulation pile électrique, collier homologué

Nous nous réservons le droit de refuser la garde d'un animal.

Cas de refus d'admission :

- Chienne en chaleur
- Animal malade
- Animal non entretenu sans aucun suivi vétérinaire
- Pension complète
- Refus de l'emploi de matériel collier d'éducation

REGLEMENT

- Réservation 50% du montant total de la pension vous sera demandé, solde fin de pension
- Désistement 8 jrs avant la réservation, passé ce délai votre acompte n'est pas restitué
- Dans les périodes de grandes affluences lors d'arrivée différée ou de départ anticipé les jours réservés seront dus
- Facturation du séjour calcul par demie- journée, facturation demie -journée entrée, sortie inclus
- Chèque de caution obligatoire d'un montant de 255 Euros à fournir seulement lors du premier séjour de l'animal
- Pour tout séjour supérieur à un mois, le règlement s'effectue d'avance.
- Un justificatif de la facturation est fait à la demande du client

Bon pour accord

Signature en cochant la case dans le formulaire d'inscription J'atteste avoir lu et accepté les conditions de garde

Avis à notre clientèle

Chers clients nous demandons votre attention sur ces quelques lignes.

- 1) vous arrivez avec votre chien pour une pension ou un toilettage même pour un habitué prenez quelques minutes pour le promener (en face du centre le long de l'isère chemin de balade) afin que celui-ci prenne ses repères.
- 2) Pour sa sécurité et celles des autres pensionnaires, aux abords et à l'intérieur du centre, nous vous demandons d'avoir votre chien attaché.
- 3) Comme nous avons un important passage d'animaux Respectez la végétation ne laissez pas faire des « pipis » de marquage sur nos différentes plantations.
- 4) N'allez pas vous positionner devant les chiens même si votre compagnon s'y trouve.
- 5) Le cadenas est mis sur la porte il empêche son ouverture, nous sommes donc fermés ne cherchez pas à aller plus loin !